

**Voici une liste non-exhaustive de ces noms interdits en Belgique ou ailleurs, dont on rit nerveusement mais avec une bonne dose d'empathie pour leurs pauvres porteurs.**

- **Clitorine**
- **Vagina**
- **Oussama Ben Ladden**
- **Sept**
- **Fleur-des-champs**
- **Génie**
- **Jihad**
- **Ikea**
- **GSM**
- **Babord et Tribord (pour des jumeaux)**
- **Lucifer**
- **Brfxxccxxmnpccclllmmnprxvclmnckssqlbb11116**
- **Arobase**
- **Like**
- **Princesse-Rebecca**
- **Violence**
- **Pluto**
- **Methadon**
- **Sex Fruit**
- **Viking**
- **Metallica**
- **Berk**

- **Titeuf**

En 2012, un enfant prénommé Titeuf s'est vu interdire son prénom par la justice. La Cour de cassation, qui avait été saisie en appel, a expliqué son jugement : "L'association au personnage de préadolescent naïf et maladroit risque de constituer un réel handicap pour l'enfant devenu adolescent puis adulte, tant dans ses relations personnelles que professionnelles".

- **Princesse-Rebecca**

En 2015, le tribunal de Besançon a jugé que Princesse-Rebecca, choisi par des parents originaires du Togo, avait une consonance trop ridicule ou fantaisiste, et l'a interdit.

- **Nutella**

Le 24 septembre 2014, les parents d'une petite fille qui venait de naître ont décidé de la prénommer Nutella, en référence au nom de la pâte à tartiner. L'officier d'état civil a immédiatement estimé que le prénom de l'enfant n'était "pas conforme à son intérêt" pour des raisons évidentes.

- **Fraise**

En 2015, un tribunal a refusé le prénom Fraise donné à une petite fille, qui a vu le jour en 2014 près de Valenciennes. Le juge a estimé que ce nom "sera nécessairement à l'origine de moqueries, notamment l'utilisation de l'expression "Ramène ta fraise", ce qui ne peut qu'avoir des répercussions néfastes sur l'enfant". Ce dernier a proposé "Fraisine".

- **Griezmann Mbappé**

En novembre 2018, quelques mois après la coupe du monde, un couple de Brive-la-Gaillarde a décidé de prénommer son fils Griezmann Mbappé, soit l'association des noms des deux [footballeurs champions du monde](#). Le procureur, saisi par le juge aux affaires familiales, a invité les parents à choisir un autre prénom.

- **Mini-Cooper**

En 2015, un couple de Perpignan, a choisi d'appeler son enfant Mini-Cooper. Le service d'état civil de la mairie a signalé les faits au procureur de la République qui a finalement refusé ce nom.

- **Prince-William**

Toujours à Perpignan, des inconditionnels de la [famille royale britannique](#) avaient choisi de "couronner" leur garçon du sobriquet Prince-William. Un choix de prénom retoqué par la justice.

- **MJ**

En 2012, un couple français originaire de la Somme à choisi de baptiser leur petit dernier MJ. Les parents souhaitaient rendre hommage au chanteur Michael Jackson. L'officier et le juge ont fini par refuser contraignant les parents du jeune garçon à l'appeler par son deuxième prénom, Jean.

- **Babord et Tribord**

Un couple de marins bretons a tenté de prénommer ses jumeaux Babord et Tribord, sans succès.

- **Joyeux et Patriste**

Dans la même catégorie en 2006, dans le sud de la France, des parents prénomment leurs jumeaux Joyeux et Patriste. La Cour d'appel de Montpellier met son veto, expliquant que ces prénoms "sont de nature, en raison de leur caractère fantaisiste, voire ridicule, à créer des difficultés et une gêne effective pour la vie future de l'enfant."